

MNS/NS DES CRS

→ 2020



LA SAISON 2020 DÉJÀ EN PRÉPARATION

Les MNS/CRS assurent, cette année, la surveillance des plages pour la **61ème saison estivale**.



Face aux doutes qui planent sur la pérennité de cette spécificité, UNITÉ SGP POLICE a saisi, par courrier, l'ensemble des élus et parlementaires du littoral.



UNITÉ SGP POLICE CONTINUE SON TRAVAIL



Le professionnalisme des MNS/CRS n'est plus à prouver tant sur le plan du « sauvetage et du secours » que sur le volet « police et sécurité ».

UNITÉ SGP POLICE SALUE LE TRAVAIL DE TOUS LES MNS EN PLAGE CETTE SAISON ET LEUR APPORTE TOUT SON SOUTIEN.



LA DÉFENSE DES SPÉCIALISTES,
L'UNE DE NOS PRIORITÉS

UNITÉ SGP
POLICE



MAJORITAIRE

FSMI FU

100%

Gradés, Gardiens,
ADS et PATS

31-07-2019

Référence : YL/SEC/n°131

Disparition des M.N.S-C.R.S.

Merci pour votre soutien indispensable

Monsieur le Maire,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour le soutien sans faille que vous apportez aux MNS des CRS.

Depuis de nombreuses années, vous avez recours aux forces de Police et, plus particulièrement aux Compagnies Républicaines de Sécurité et à leurs Nageurs Sauveteurs pour assurer la sécurité de vos plages.

Cette année encore, année de leur 61^{ème} anniversaire de surveillance des plages, vous avez fait ce choix et avez sollicité le renfort des Maîtres Nageurs Sauveteurs des C.R.S.

Nos actions communes avec l'ensemble des élus et nos actions médiatiques durant l'été 2018 ont permis, pour cette année encore, de poursuivre cette mission de secours et de sécurité auprès de la population et des estivants, nombreux sur le littoral français.

Dès la fin de saison 2018, un groupe d'étude littoral sur le sujet de la sécurisation des plages, dirigé par messieurs Gilles LURTON, Député de St MALO, et Lionel CAUSSE, Député des LANDES, nous auditionnait à l'Assemblée Nationale afin d'obtenir une pérennisation du dispositif MNS-CRS par un engagement pluriannuel avec l'État.

Lors de cet échange, nous rappelions à ce groupe de parlementaires toute l'utilité, le professionnalisme, l'expérience et le savoir-faire de nos MNS-CRS qui œuvrent au service et la sécurité de la population estivale depuis 60 ans.

Nous leurs précisions également que l'argument de retrait de ce dispositif était surtout comptable et que l'État souhaitait récupérer nos 297 sauveteurs policiers pour compenser le manque criant d'effectifs des Compagnies Républicaines de Sécurité, au détriment d'une mission de sécurité au service du public.

Comme vous le savez, le risque terroriste est toujours aussi présent et le besoin de sécurité est toujours grandissant.

.../...

La situation a évolué et met en exergue l'utilité des Nageurs Sauveteurs des CRS sur les plages de notre littoral qui, par leur condition de policier, sont à même de lutter contre tous types de délinquance y compris la plus grave.

Depuis la saison 2016, seuls nos MNS-CRS sont armés sur la plage, afin de pouvoir répondre en qualité de « primo intervenant » à toutes menaces armées sur la plage et ses abords.

Cet équipement, porté par le chef de poste et son adjoint, permet d'assurer la sécurité des équipiers MNS/NS -C.R.S. et des estivants.

De plus, tous les MNS-CRS sont formés au premier niveau du « **S.O.C** » (*Secours Opérationnel CRS*), permettant d'assurer les premiers secours aux blessés graves lors de tuerie de masse.

Comme vous le savez, la mission de surveillance des plages et des baignades, définie par l'article L-2213-23 du code général des collectivités territoriales est de la responsabilité du Maire.

Si la mission première de nos sauveteurs policiers est bien entendu le secours aux personnes, leur mission de sécurité des personnes sur la plage et leurs abords s'est depuis plusieurs années amplifiée et concrétisée par l'arrestation et la mise à disposition de la justice de nombreux individus pour des faits délictuels ou criminels et la mission régaliennne de l'État en matière de sécurité est alors pleinement remplie (*pendant la saison 2018 nos 297 MNS CRS ont relevés: 147 infractions de police général, 603 infractions de droit commun, 616 infractions contraventionnelles, 457 infractions maritimes et 26 infractions aéronautiques et 724 personnes ont été mises à disposition OPJ*).

Les résultats de l'enquête de noyades 2018* (période du 01/06 au 30/08/2018) observe une forte augmentation des noyades en France, par rapport à l'enquête de 2015 (2255 contre 1092) dont 1169 noyades accidentelles, 38 % (448 personnes) se sont déroulés en mer dans la bande des 300 mètres.

Ces chiffres démontrent bien toute l'utilité de notre dispositif de surveillance par les M.N.S-C.R.S qui la saison 2018 ont réalisés 1168 sauvetages, sauvés 1957 personnes et assistés 11281 baigneurs.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 1958, en « soixante ans », ce sont des milliers d'interventions de sauvetage, des milliers de vies sauvées, des milliers d'interventions de police, des milliers de jeunes sauveteurs que nous avons formés à notre image mais ce sont également des blessés et aussi des MNS/NS CRS décédés en intervention.

Nous savons que les communes qui emploient nos spécialistes depuis des décennies, souhaitent que ce dispositif soit perpétué et qu'un plan pluriannuel soit fixé à afin de pouvoir anticiper leurs besoins et leur budget pour les années futures.

Le Ministre de l'Intérieur Monsieur Christophe CASTANER décidait en cette fin du premier trimestre 2019 de maintenir le concours des CRS-MNS à la mission de sauvetage en mer et de surveillance des plages pour la saison 2019 mais ne donnait aucune précision sur une éventuelle pérennisation de ce dispositif pour les saisons futures, ce qui permettrait une visibilité pour les communes.

.../...

Aujourd'hui les MNS/NS – C.R.S ont à nouveau besoin de votre soutien et de celui l'ensemble des élus (Maires, Députés, Sénateurs, Départements, Régions) et de la population afin de pouvoir poursuivre cette mission au service de la population.

Je sais également à quel point nous avons toujours pu compter sur vous pour défendre la présence de policiers sauveteurs sur les plages, conscient que seuls, les MNS des C.R.S., avec leur expérience acquise par « 61 ans » au service des estivants, sont en mesure d'assurer à l'élé de proximité que vous êtes, un véritable service public de surveillance des plages et que sans réaction de votre part auprès du Ministre de l'intérieur, nous risquerions de voir disparaître dans un futur proche, cette mission historique des C.R.S.

Voilà, Monsieur le Maire, la situation dont je souhaitais vous faire part eu égard aux dispositions prévues pour la prochaine saison estivale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général



Yves LEFEBVRE